BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 014-2007/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2007-008/PRES DU 29 JUIN 2007 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N° 4281-BUR CONCLU LE 16 AVRIL 2007 A WASHINGTON ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS, PHASE II EN SOUTIEN AU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DECENTRALISE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007 portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 031-2006/AN du 19 décembre 2006 portant autorisation de ratifier par voie d'ordonnance les accords de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers.

a délibéré en sa séance du 18 octobre 2007 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2007-008/PRES du 29 juin 2007 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement n° 4281-BUR conclu le 16 avril 2007 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du deuxième Programme national de gestion des terroirs, phase II en soutien au programme national de développement rural décentralisé.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 18 octobre 2007.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-Président

Kanidoua Nébié

Le Secrétaire de séance

Mihyemba Louis Armand OUALI